

# APPRENTISSAGE DE CHARPENTIER DE 3 À 4 ANS

Existant depuis la haute Antiquité et considéré comme l'une des plus anciennes professions, le métier de charpentier/charpentier passionne et attire de nombreux jeunes de nos jours. Régulièrement une vingtaine de jeunes débutent leur apprentissage dans la région BEJU (Jura bernois-Jura), même si cette année la classe de 1ère année s'est vue réduite, probablement pour laisser le temps aux entreprises formatrices de s'adapter à la nouvelle ordonnance de formation en quatre ans.

**N**oble profession, elle contribue à relever les défis de notre société du troisième millénaire dans le domaine du développement et de la construction durables, ainsi que dans l'assainissement énergétique des bâtiments. Préparer, fabriquer, installer ou encore rénover des constructions en bois ou autres dérivés de cette matière, ce travail nécessite donc des compétences et des savoir-faire toujours plus étendus. Ainsi après de longues années de discussion et de tractations, les associations faitières et leurs délégués des deux côtés de la Sarine ont pu finaliser en 2010 un nouveau projet de formation sur quatre ans. La mise en œuvre de la nouvelle ordonnance pouvait donc se traduire par l'accueil de la première volée d'apprentis charpentiers lors de la rentrée d'août 2014 au ceff ARTISANAT de Moutier.

Les évolutions techniques, mais aussi l'intégration de l'informatique ont bien évidemment contribué au prolongement de la formation d'une année. Ainsi de nouvelles thématiques apparaissent dans le plan de formation comme l'initiation au DAO (dessin assisté par ordinateur), l'habillage de façade, la pose de fenêtres et de portes, ou encore la pose de composants d'installations énergétiques, comme les panneaux solaires. Par ailleurs, les aspects sécuritaires sont traités de manière plus approfondie.

## CHANGEMENT DE VOCABULAIRE, ÉVOLUTION DES CONTENUS

Pour l'apprentissage en trois ans on parle de règlement de formation, aujourd'hui il s'agit bien d'une ordonnance de formation, comme pour les autres métiers. Orientées précédemment en domaines d'activité, les exigences actuelles sont basées et orga-

nisées en domaines de compétences opérationnelles. Le tableau ci-après montre bien l'évolution souhaitée:

CFC EN 3 ANS	CFC EN 4 ANS
Domaines d'activité	Domaines de compétences opérationnelles
a) Constructions porteuses	1. Préparation des travaux
b) Paroi, toiture et plancher	2. Taille d'éléments de construction
c) Façade, revêtement de paroi, de plafond ainsi que revêtement de sol	3. Préfabrication d'éléments de construction
d) Escalier et balustrade	4. Edification de construction en bois
e) Porte et portail	5. Mise en œuvre de couches protectrices et d'isolants
f) Transformation et assainissement	6. Pose de revêtement et de sous-couche
	7. Pose de produits préfabriqués

## EN ÉCOLE PROF!

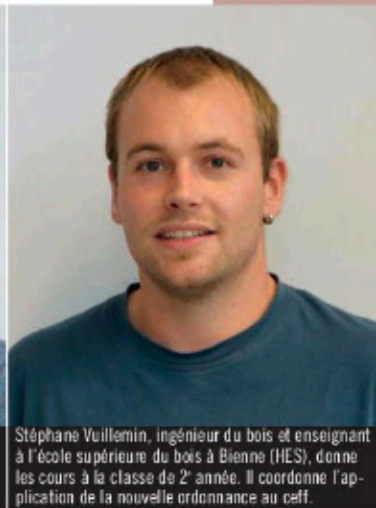
Les cours théoriques en école professionnelle sont bien entendu impactés par le changement de régime. Avec un jour d'école par semaine, le nombre de leçons comprenant les branches professionnelles, la culture générale et le sport va naturellement passer de 1080 à 1440 leçons au total. Nouveau plan d'études, nouvel horaire, mais aussi nouveau support de cours ont été distribués lors de la rentrée d'août aux élèves de première année. Au ceff ARTISANAT, les branches métiers sont bien entendu données par des maîtres professionnels de la branche que nous avons le plaisir de présenter dans cette édition (voir page suivante).

La dernière volée de la formation en trois ans finissant en juillet 2016, une période de transition est à prendre en considération pour la planification des cours et des horaires. Par ailleurs, une augmentation des ressources en personnel est à prévoir dès 2017.

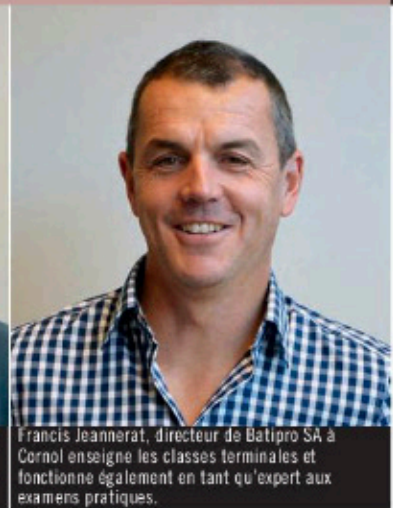
Le tableau ci-après (p. 51), inspiré de la brochure de formation éditée par la FRM, explique bien cette transition et les contraintes opérationnelles à mettre en œuvre.



M. David Buchser, technicien en construction bois chez Hauser SA à Moutier donne les cours à la classe de 1<sup>re</sup> année selon la nouvelle ordonnance.



Stéphane Vuillemin, ingénieur du bois et enseignant à l'école supérieure du bois à Bienne (HES), donne les cours à la classe de 2<sup>e</sup> année. Il coordonne l'application de la nouvelle ordonnance au ceff.



Francis Jeannerat, directeur de Batipro SA à Cornol enseigne les classes terminales et fonctionne également en tant qu'expert aux examens pratiques.

La question du redoublement d'un élève faisant partie de la dernière volée en trois ans se pose également. Une certaine pression est à relever pour les apprentis potentiellement concernés, puisqu'en cas de difficulté le redoublement n'est pas sans conséquence. En effet, ce changement de statut contraint l'entreprise formatrice à résilier le contrat d'apprentissage en cours et d'établir un nouveau contrat selon la nouvelle ordonnance. Ainsi et dans le meilleur des cas, la durée totale de la formation du jeune se porterait à cinq ans.

#### UNE FORMATION DE QUALITÉ

Le succès du système de formation en dual des apprentis de notre pays n'est plus à démontrer. Par ailleurs, les résultats obtenus lors des championnats d'Europe ou du monde des métiers sont probants, puisque la Suisse se positionne en haut de l'affiche dans les métiers du bois. C'est l'occasion de mettre à l'honneur deux jeunes de notre région, à savoir: Caleb Gogniat formé chez Batipro SA à Cornol (à droite sur la photo) et Nicolas Surmely formé chez Geiser



Nicolas Surmely et Caleb Gogniat

Christian à Tramelan (à gauche), tous deux ont été respectivement sacrés champion et vice-champion romands. Nicolas a également défendu ses chances lors des SwissSkills 2014 à Berne (championnat suisse), où il a remporté la médaille de bronze. Le ceff adresse encore ses plus vives félicitations à ces deux jeunes.

La question pourrait se poser! Finalement, pourquoi rallonger la durée d'apprentissage avec des indicateurs si positifs. Bien étoffée en préambule, la réponse des formateurs en entreprise comme des enseignants des branches professionnelles converge pour dire qu'une durée de quatre ans va justement permettre de mieux ancrer les connaissances et les pratiques du métier et ainsi assurer un niveau de qualité requis et attendu par les artisans et les entreprises de charpenterie, afin de relever les défis des chantiers futurs ...

... et comme le disait Paul Valéry: «*De tous les actes, le plus complet est celui de construire.*» Et sans en tordre le sens, on pourrait même être tenté de remplacer le mot complet par complexe! Une question en appelant une autre, la démarche et la nouvelle orientation décidées par les associations suisses du bois, sont-elles précurseurs de voir d'autres professions en trois ans étendre leur durée de formation?

Alain Stegmann, directeur de domaine | ceff ARTISANAT

CFC	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
En 3 ans		1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année			
			1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année		
En 4 ans				1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année	
			Début dernière volée CFC 3ans	Début première volée CFC 4ans	Fin dernière volée CFC 3ans	Pas d'examens (uniquement répétant-s)	